

Mon problème, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est plus complexe encore: je me dois de trouver en tenant compte des intérêts, des traditions et des attitudes divergentes des autres pays, un moyen d'exprimer l'inquiétude des Canadiens, d'améliorer les situations que nous trouvons déplorables et de régler les cas individuels pour lesquels l'intérêt des Canadiens ne se dément jamais.

Avant de soulever le problème des droits de l'homme avec d'autres pays, nous tenons compte de deux critères: l'efficacité et le bien-fondé de l'action envisagée.

L'efficacité des mesures envisagées doit faire l'objet d'un examen objectif et sérieux. Lorsque nous entretenons de bonnes relations avec un État, des discussions privées et discrètes contribueront sans doute davantage à résoudre les cas en litige et, partant, à créer un climat propice à la solution des problèmes qui préoccupent les Canadiens. Lorsque les relations ne sont pas très bonnes et que la cause des droits de l'homme piétine, il peut s'avérer nécessaire de lancer le débat sur la place publique, même si la pression de l'opinion risque autant de durcir les positions que de rapprocher les esprits. La différence entre diplomatie "publique" et "privée" n'est pas toujours bien comprise des Canadiens. Par exemple, l'appui public dont jouissent les dissidents d'Union soviétique sert leur cause, parce que la publicité qui en découle empêche les autorités soviétiques de prendre à leur endroit des mesures encore plus répressives. Ainsi, le mois dernier, nous avons décidé de transmettre au gouvernement de l'Union soviétique la déception et la vive préoccupation du peuple canadien à la suite de l'arrestation de certains citoyens soviétiques éminents qui s'étaient prononcés ouvertement sur la question des droits de l'homme. Toujours à ce sujet, j'ai mentionné l'autre jour à la Chambre des communes le triste climat qui règne actuellement en Ouganda. Le gouvernement de ce pays a été mis au courant sans détour de nos inquiétudes. Le Canada a également pris nettement position lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme. Pour ce qui est de l'Ouganda, permettez-moi de dire ceci. Il est certain que le gouvernement ougandais fait assassiner systématiquement tous ceux en qui il voit des opposants. Et pourtant, la communauté internationale ne bouge pas. Lors de sa session d'ouverture, la Commission des droits de l'homme était disposée à exprimer longuement sa "profonde indignation" à la suite des événements survenus au Chili, mais elle n'était pas prête à énoncer la plus petite critique à l'égard de la situation en Ouganda. La délégation canadienne a présenté une résolution priant les autorités ougandaises d'accepter une enquête internationale impartiale. Cette requête raisonnable s'inscrit non seulement dans la ligne d'action traditionnelle du Canada, mais aussi dans le cadre établi de la pratique internationale, qui prévoit le respect de la souveraineté nationale. Cependant notre proposition a rencontré une telle opposition que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la retirer sans la mettre aux voix pour ne pas la voir rejetée sommairement en session secrète. (Les règlements de la Commission prévoient la confidentialité des délibérations lors de telles sessions.)

J'ajouterai que beaucoup de pays ayant protégé l'Ouganda de toute condamnation sérieuse à la Commission (et qui ont refusé de s'associer à une résolution des États-Unis portant sur les dissidents soviétiques) prêchent très haut ailleurs la promotion des droits de l'homme. C'est une triste réalité: le célèbre "deux poids, deux mesures" s'applique aussi aux droits de l'homme. Pour sa part, le gouvernement canadien refu-